

MANDAT DU PANEL CITOYEN

Les objectifs de la concertation

La concertation à laquelle nous vous invitons à participer a pour objectif de contribuer à la définition des futures politiques locales de l'eau, en réponse à la question suivante :

Préservation et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique : quelles actions mettre en œuvre ?

Vous pourrez à travers vos travaux explorer notamment les sujets suivants :

Les moyens de préserver la ressource en eau et d'optimiser sa gestion, en qualité et en quantité avec par exemple :

- la préservation des milieux naturels,
- l'amélioration des mesures d'économies d'eau,
- le renforcement des débits des cours en été,
- l'optimisation de la gestion des ouvrages existants,
- la création de nouvelles capacités de stockage,
- ...

Les modalités de partage de la ressource sur le territoire Garonne Amont entre différents usages ou besoins :

- les milieux naturels,
- l'eau potable,
- l'assainissement,
- l'agriculture,
- l'industrie,
- l'hydroélectricité
- l'agriculture,
- les loisirs,
- le tourisme,
- ...

Dans le contexte de raréfaction de la ressource en eau lié au changement climatique et d'évolution des besoins en lien avec :

- des mutations territoriales,
- de nouvelles données démographiques,
- l'essor de zones urbaines et périurbaines,
- les évolutions du tourisme et des activités économiques,
- ...

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire Garonne Amont, vos travaux collectifs consisteront d'une part à identifier des axes stratégiques d'intervention et, d'autre part, à préconiser des pistes d'actions pour assurer la préservation et le partage de la ressource en eau. Ils contribueront ainsi à la définition des politiques locales pour la gestion de l'eau.